

---

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 OCTOBRE 2017

---

## DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

---

DEMANDE  
D'INTERVENTION : Commune de **LANGRUNE SUR MER** (Département CALVADOS)

DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL MUNICIPAL Le **18/09/2018** demandant l'intervention de l'EPF et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.

SITUATION DU BIEN : Parcelles cadastrées section AA numéros 443p et 425p pour une emprise totale à prendre d'environ 1 000 m<sup>2</sup>.

POS/PLU : PLU zone UA1

PROJET : Le projet prévoit de création d'une aire de stationnement (17 places) à proximité de la rue la plus commerçante de la commune et facilitant l'accès au parc du Bois Joli.

COMITÉ D'ENGAGEMENT : **Du 13/12/2018 - Avis favorable.**

PROPRIÉTAIRE : **Indivision FORBIN**

ÉVALUATION  
DOMANIALE : Le 27/04/2018 – 150.000 € + 10 % négociation

IMPUTATION : **Compte n° 927 404 – LANGRUNE « Equipement public »**  
**Enveloppe projet : 174 000 €**

ROUEN le 10/01/2019

Le Directeur Général  
de l'EPF Normandie,

Gilles GAL

2019-01-10  
l'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales  
chargé du pôle "politiques publiques"

Dominique LEPETIT